

2405-0

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 23 juin 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

**Informatique : tableur – module complémentaire 3.
(convention)**

Code de l'U.F. : 754503 U21 W1	Code du domaine de formation : 709
---------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.
- 5. Classement de l'unité de formation :

- X Enseignement secondaire de : X transition qualification
- du degré : X supérieur inférieur

- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel : oui non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	754593021W1	Code du domaine de formation : (4)	709
------------------------------------	-------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'utilisation de logiciels: listes, bases de données, tableau croisé dynamique	CT	S	6
2. Part d'autonomie	XXXXXX	P	0
		Total des périodes	6

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE

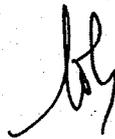
LE 08.07.98

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
INSP. COORD.

Date: 19 AOUT 1998

Signature:

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**INFORMATIQUE – TABLEUR
MODULE COMPLEMENTAIRE 3
(Convention)**

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

- Permettre de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application.
- Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.
- Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - des méthodes de travail transférables;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).
- Familiariser l'étudiant, via de nombreuses manipulations, avec les fonctionnalités spécifiques d'un logiciel de type "tableur" – listes, bases de données, tableau croisé dynamique – en vue de résoudre des problèmes d'ordre professionnel.

23-06-1998

**INFORMATIQUE – TABLEUR
MODULE COMPLEMENTAIRE 3
(Convention)**

1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- face à un système informatique connu,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation du logiciel,
- en utilisant les commandes appropriées,
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités suivantes:
 - démarrer le logiciel (menus, touches de fonctions);
 - créer, manipuler une feuille de calcul, un classeur;
 - utiliser des formules simples;
 - mettre en forme une feuille de calcul;
 - imprimer un rapport;
 - utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé,

de présenter un document imprimé et de le sauvegarder.

2. Titres pouvant en tenir lieu

- Attestation de réussite de l'unité de formation
**Informatique - Tableur – Module de base
(Convention)**

INFORMATIQUE - TABLEUR
MODULE COMPLEMENTAIRE 3
(Convention)

23 -06- 1998

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 15 personnes.
Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

**INFORMATIQUE – TABLEUR
MODULE COMPLEMENTAIRE 3
(Convention)**

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable :

- d'organiser et de gérer des données dans une liste:
 - création et gestion d'une liste simplifiée dans une feuille de calcul;
 - recherche de valeurs dans une liste;
 - tri et filtrage de données dans une liste;
 - synthèse de données dans une liste;
- de réaliser un tableau croisé dynamique:
 - fonctions d'un tableau croisé dynamique;
 - fonctionnement d'un tableau croisé dynamique;
 - étapes de création d'un tableau croisé dynamique;
 - création d'un tableau croisé dynamique à partir d'une liste ou d'une base de données;
 - utilisation de données d'un tableau croisé dynamique;
 - mise à jour d'un tableau croisé dynamique.

Recommandations :

- On encouragera le respect des règles ergonomiques..
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

INFORMATIQUE – TABLEUR
MODULE COMPLEMENTAIRE 3
(Convention)

Pour atteindre le seuil de réussite,

- face à un système informatique connu,
- en utilisant un logiciel de type "tableur",
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation du logiciel,
- en utilisant les commandes appropriées,
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée,

l'étudiant devra être capable

- d'exploiter des fonctionnalités spécifiques du logiciel (listées, bases de données, tableau croisé dynamique) ;
- d'utiliser l'acquis face à des situations nouvelles;
- d'analyser et interpréter l'information;
- de produire des documents conformes aux règles de présentation et ne présentant aucune erreur.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la précision apportée:

- à la présentation des documents;
- au respect des consignes;
- au respect des valeurs esthétiques.

23 -06- 1998

**INFORMATIQUE – TABLEUR
MODULE COMPLEMENTAIRE 3
(Convention)**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert doit faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine du tableur.